

Histoire de l'Acupuncture Obstétricale en France: de la naissance d'une discipline à sa pratique légale par les Sages-femmes

Sophie Comble-Pourchet

Comment l'acupuncture s'est invitée dans l'obstétrique en France au 20ème siècle.
Chronologie de cette entrée, puis du développement de la pratique.
Rôle des médecins dans un 1er temps, puis des sages-femmes; des pionnières à la légalisation en 2008.

Introduction

L'acupuncture a pu s'intégrer en France dans les années 1945. Dans les années 1950, l'acupuncture fut reconnue comme pratique médicale par l'Académie Nationale de Médecine, et put donc être pratiquée légalement par tous les docteurs en médecine. Le caractère légal et officiel de cette pratique a donc été très rapidement acquis pour les médecins.

La parution du décret du 27 août 2008 complétant le code de déontologie des sages-femmes et son arrêté complémentaire du 2 novembre 2009 autorisant la pratique de l'acupuncture par les seules sages-femmes titulaires du DIU d'acupuncture obstétricale nous a surpris.

Nous connaissions cette pratique depuis longtemps et ignorions qu'elle n'était jusque là pas légale...

Le livre Naissance et Acupuncture, écrit en 1984 par une sage-femme, Berthe SALAGNAC, témoignait d'une grande pratique et d'une grande connaissance de sa part dès les années 1970...

Dans notre mémoire de fin d'études du DIU d'Acupuncture Obstétricale de Strasbourg, nous avons donc essayé de retracer comment l'acupuncture obstétricale s'était développée, comment les sages-femmes s'étaient intéressées à l'acupuncture, et enfin comment et pourquoi si tardivement, est arrivée cette légalisation.

Nous présentons ici un résumé de ce travail. Nous avons dans un premier temps rassemblé des données bibliographiques. Manquant d'écrits sur le sujet, nous avons procédé à des « interviews ». Des médecins (12) et sages-femmes (5), ayant été acteurs de cette histoire, ont accepté de témoigner pour répondre aux questionnements soulevés. Ce travail reste toutefois modeste et non exhaustif, tant est vaste son sujet...

L'Acupuncture française

Les travaux de Ronald GUILLOUX décrivent la difficulté d'implantation de l'acupuncture avant 1945. Il parle de non réception, et évoque une barrière culturelle. Les travaux de Lucia CANDELISE soulignent bien la spécificité de l'« acupuncture française ». Mondialement reconnue, elle repose sur l'appui de textes anciens et d'une alliance entre

modernité et scientificité. Cette alliance est un héritage des deux formations historiques de départ: la Société Française d'Acupuncture (SFA) du Dr DE LA FUYÈ (future AFA), et la Société d'Acupuncture (SA) fondée par des médecins « collaborateurs » de G SOULIER DE MORANT (future ASMAF).

Longtemps enseignée dans les écoles privées, l'acupuncture a fait son entrée à l'université en 1987 avec un DIU qui perdure encore aux côtés d'une Capacité de médecine en acupuncture.

Histoire de l'acupuncture obstétricale en France

Une compilation des publications, congrès, thèses de l'époque nous a permis d'esquisser l'évolution de cette discipline (à partir d'une base de données du GERA, grâce à l'aide du Dr Johan NGUYEN que nous remercions).

Les traces bibliographiques :

Quelques applications de l'acupuncture ont été retrouvées en gynécologie et obstétrique au 20ème siècle, mais de façon très confidentielle jusqu'aux années 1960.

Les publications concernant l'obstétrique se développent en effet à partir du milieu des années 1960. Leurs thèmes portent sur des considérations générales, énergétiques, et des indications variées (analgésie, vomissements, maturation cervicale).

Du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 80, les publications augmentent. Les auteurs semblent alors porter leurs recherches et leur intérêt sur l'analgésie obstétricale.

Des années 1980 à nos jours, l'acupuncture obstétricale se développe autour de sujets variés. L'analgésie n'est plus le sujet de choix, la péridurale étant passée par là. Mais en cherchant à traiter les douleurs de l'accouchement, on a découvert des effets positifs de l'acupuncture sur les conditions obstétricales (maturation/dilatation cervicale, cinétique...). Les indications sur les maux de la grossesse et les symptômes rencontrés en post-natal se sont également développés.

On remarque une baisse des publications en acupuncture obstétricale des années 1994 à 2003. Puis elles ré-augmentent pour revenir au niveau des années 1980 dans les années 2000.

Maintenant, l'acupuncture bénéficie d'une certaine reconnaissance dans les milieux obstétricaux. Des ECR témoignent de son efficacité, ce qui vaut par exemple à l'HAS de citer l'acupuncture avec un niveau de preuve de grade A pour les nausées/ vomissements de début de grossesse depuis 2005.

Raisons et modalités de l'entrée de l'acupuncture en maternité.

Plusieurs médecins nous ont rapporté que l'obstétrique se prêtait bien au développement de l'acupuncture. Lors de la grossesse et du fait des contre-indications médicamenteuses qu'elle entraîne, la réponse « occidentale » à de nombreux maux était souvent l'abstention thérapeutique. De plus, les symptômes, fréquemment aigus et récents (lombalgies, douleurs ligamentaires...), permettent d'observer rapidement l'amélioration induite par l'acupuncture.

La chronologie de l'entrée de l'acupuncture dans les maternités françaises est corrélée aux dates des publications. La période où la pratique s'est majoritairement développée se situe du début des années 1970 aux années 1980. Nous avons retrouvé trace de la pratique en maternité à cette époque dans les villes de Marseille, Nîmes, Caen, Valence, Paris, Lille, Rouen, Strasbourg...

Concernant les modalités, l'acupuncture a souvent fait son entrée en maternité sur la base du volontariat d'acupuncteurs, dans quelques cas pour mener une étude (thèse), parfois à la demande d'un chef de service, ou encore de façon ponctuelle, pour rendre service à une connaissance qui accouchait. L'acupuncture obstétricale s'est donc développée grâce aux médecins acupuncteurs.

Sage-femme, qui es-tu ?

Histoire de la profession

La profession a considérablement évolué depuis le début du 20^{ème} siècle. D'une pratique des accouchements essentiellement à domicile jusqu'en 1945 on est passé, non sans heurts et difficultés, à l'intégration hospitalière dans les années 1950. D'une relative indépendance, les sages-femmes ont été soumises à la hiérarchie des médecins hospitaliers, à la subordination aux gynécologues-obstétriciens. Ces années s'accompagnèrent d'une hyper-médicalisation de la naissance (usage de l'ocytocine, monitoring fœtal, échographie...). Les statistiques maternelles et néonatales ne cessèrent de s'améliorer. Cependant le vécu des patientes n'était pas toujours « heureux ». On peut mettre en cause une certaine distance et la froideur d'un personnel pressé, en charge de plusieurs parturientes, les gestes techniques, la standardisation des pratiques... Les sages-femmes se sont parfois cherchées : quelle place devaient-elles occuper? Garanties de la physiologie et de l'eutocie? Ou plonger dans ces techniques nouvelles? La profession a semblé un temps menacée (quelques pays, dont la Chine, l'ont fait disparaître, remplaçant les sages-femmes par des infirmières spécialisées).

Les années 1980 ont apporté aux sages-femmes un élargissement de leurs compétences, une augmentation de la durée des études, l'ouverture de la profession aux hommes... En 1982 la profession de sage-femme est décrite dans le Code de la Santé Publique comme Profession MEDICALE à COMPETENCES DEFINIES. La profession gagnait en légitimité. Des mouvements associatifs se sont créés. L'indépendance du Conseil de l'Ordre des sages-femmes est arrivée en 1995. La présidence en était jusque là assurée par un médecin...

A ce jour plus de 20.000 sages-femmes sont en activité. 80% exercent en établissement de soin (la majorité à l'hôpital). Elles peuvent aussi pratiquer en PMI (Services de Protection Maternelle et Infantile) (3%) et en libéral (12%) ; d'autres sont cadres ou formatrices.

Compétences

«Exerçant une profession médicale, la sage-femme effectue, en toute autonomie, l'examen prénatal nécessaire à la déclaration de grossesse, assure le suivi médical de la grossesse, le dépistage des facteurs de risque et des pathologies, effectue l'accompagnement psychologique de la future mère et les séances de préparation à l'accouchement. La sage-femme prescrit les examens et thérapeutiques (médicaments, vaccinations, dispositifs médicaux) nécessaires au bon déroulement de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches. Elle pratique également les consultations, les échographies obstétricales, y compris dans le cadre du diagnostic anténatal, l'accouchement et ses suites.

La sage-femme a la responsabilité du déroulement de l'accouchement normal, depuis le diagnostic de début de travail jusqu'à la délivrance, dispense les soins au nouveau-né et pratique, si nécessaire, la réanimation immédiate néonatale et effectue l'examen postnatal.»

«Depuis la loi H.P.S.T du 21 juillet 2009, elle peut également proposer à toute patiente en bonne santé des consultations de contraception et de suivi gynécologique de prévention.»

Les sages-femmes ont donc, en théorie, une pratique autonome située dans le domaine de la physiologie. Elles travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues gynécologues obstétriciens, notamment quand elles dépistent une pathologie. En pratique, de nombreux gynécologues obstétriciens assurent des suivis de grossesses « physiologiques » et les sages-femmes assument fréquemment le suivi des grossesses pathologiques, sur prescription du médecin.

Les sages-femmes et l'acupuncture

Comment les sages-femmes se sont-elles intéressées à cette discipline ?

Elles y ont été amenées par les médecins :

Quelques témoignages (5) rapportent la difficulté pour un médecin acupuncteur d'assumer une présence continue en salle de naissance. Assez logiquement, la sage-femme leur apparaît comme la personne de choix, puisqu'elle est au chevet de la parturiente en continu.

Elles s'y sont intéressées par elles-mêmes:

Cela semble être le cas de Mme SALAGNAC qui a demandé à suivre les cours de l'OEDA (Organisation pour l'Etude et le Développement en Acupuncture), devenant ainsi la 1ère sage-femme à y étudier.

Une sage-femme que nous avons interrogée s'est orientée vers cette pratique pour des raisons personnelles au départ. Une dit l'avoir fait par curiosité, également encouragée clairement par son encadrement. Toutes ont adhéré au côté « naturel » et préventif de la méthode et ont vu dans cette discipline une possibilité de soutenir le déroulement physiologique de la grossesse et de la naissance.

Il apparaît que c'est souvent la conjonction des deux phénomènes qui permet la pratique de l'acupuncture par les sages-femmes en maternité. Quand la demande émanait des instances ou que la pratique était ancrée dans les « habitudes », des sages-femmes (pas toutes!) s'intéressaient à l'acupuncture, étudiaient et trouvaient un écho, un soutien matériel et moral (encouragement) pour pratiquer. Une dynamique s'est souvent créée par un effet de groupe (exemple à Lille, à Nîmes et à Strasbourg).

Une sage-femme qui a témoigné a insisté sur la cohérence de la pratique en salle de naissance. Au delà du problème de la disponibilité, il lui semble plus logique que ce soit une seule et même personne qui examine la patiente et qui pratique l'acupuncture.

Les études

Les sages-femmes ont étudié l'acupuncture au sein d'écoles privées dans les années 1980. En voici quelques unes:

- OEDA à Paris
- GEANT (Groupe d'Enseignement et Acupuncture Nouvelle et Traditionnelle) à Lille
- AFA (Association Française d'Acupuncture) à Paris
- Institut International d'Acupuncture, Société Médicale de Biothérapie (SMB)

Ces écoles dispensaient des cursus longs (2 à 3 années d'études).

Quelques Centres Hospitaliers Universitaires ont mis en place des études d'acupuncture dédiées aux sages-femmes: Nîmes, Lille et Strasbourg.

La première formation serait née au CHU de Nîmes avec la mise en place pour les sages-femmes et les médecins du service de maternité d'une formation de niveau 1 dès 1984, puis d'un niveau 2 au début des années 1990.

Au CHRU de Lille, le Pr DELECOUR, Chef de Service, a sollicité en 1984 un médecin acupuncteur, le Dr DANSETTE, pour organiser un enseignement dédié aux sages-femmes. C'était une AUEC (attestation universitaire d'études complémentaires) qui comprenait deux années d'études, avec un volume horaire total d'une centaine d'heures. La première promotion a été diplômée en 1987. Cette formation a cessé à la rentrée 2010 pour devenir DIU d'Acupuncture Obstétricale.

Enfin, A Strasbourg, l'aventure a commencé en 1990 au CMCO à l'initiative du Pr DELLENBACH, alors chef du service d'obstétrique, qui invita le Dr Christian REMPP (1948-2007) à venir pratiquer l'acupuncture en salle de naissance. Celui-ci fut rejoint très vite par le Dr BIGLER. Les résultats étaient très probants mais les deux médecins se heurtèrent rapidement aux difficultés matérielles engendrées par la nécessité de leur présence continue en salles de naissances. Le succès rencontré auprès des sages-femmes (et des patientes) les amena alors à faire évoluer leurs démonstrations en initiations. D'abord sur le terrain avec des points recettes pour les situations cliniques rencontrées, puis plus structurées, en deux fois trois jours, avec un enseignement sommaire des bases de la théorie et du diagnostic. C'est donc tout naturellement que Strasbourg participa avec Nîmes à la création du DIU en 2003. Les premières sages-femmes diplômées du DIU d'acupuncture Obstétricale de Strasbourg l'ont été en 2005 (années scolaires 2003-2004 et 2004-2005).

Les freins à la légalisation.

Il y a eu plusieurs « oppositions ».

Celle des médecins hospitaliers au sein des maternités. Le scepticisme était parfois déjà latent lorsque des généralistes pratiquaient. Pour certains gynécologues-obstétriciens, le fait que des sages-femmes aient le « pouvoir » d'utiliser une ressource qu'eux mêmes ne maîtrisaient pas ou ne connaissaient pas, donnait une impression de perte de contrôle (renvoi aux rapports ambigus des sages-femmes et des obstétriciens).

Quant aux anesthésistes, après une période d'intérêt pour l'analgésie acupuncturale, a succédé la crainte que l'acupuncture fasse chuter le nombre de péridurales posées.

Enfin celle des acupuncteurs eux-mêmes. Certains médecins acupuncteurs redoutaient une concurrence déloyale, craignant que les sages-femmes ne s'installent comme « acupunctrices » à part entière. D'autres pointèrent la possibilité de pratiques à risque, si les sages-femmes venaient à dépasser leur champ de compétences.

Des comptes rendus de réunions ministérielles titrant « Projet sur la pratique des sages-femmes en acupuncture » mettent bien cette dernière crainte en valeur. Nous avons pu nous procurer les comptes rendus de quelques réunions entre 1992 et 1995.

En 1992 le projet indiquait une liste précise d'indications restreintes en pré-per et post-partum. Le DIU était évoqué, avec un volume horaire de 100h environ. Les associations de sages-femmes refusèrent ce projet, mettant en avant la nécessité d'exercer sous leur propre responsabilité et sans liste d'indications restrictives, conformément au caractère médical de la profession. Elles réclamaient également des études plus longues et plus complètes. En 1994 et 1995, la pratique dans l'indication des « petits maux » de la grossesse fut retoquée par plusieurs médecins, qui souhaitaient que la sage-femme ne puisse pratiquer dans cette indication que sur prescription d'un médecin. En revanche, le projet du DIU était plus

ambitieux: 125h la 1ère année, commune avec les médecins, et une 2ème année spécifique aux sages-femmes. Ces conclusions n'ont visiblement pas mis les 2 parties d'accord... 8 années se sont écoulées avant la création du DIU d'Acupuncture Obstétricale en 2003.

Il en fallut encore 13 avant la légalisation de la pratique de l'acupuncture par les sages-femmes sous leur propre responsabilité et dans le champ de leurs compétences, sans liste restrictive, en 2008.

Si certains médecins ont été réticents à cette légalisation, il est tout de même important de préciser que d'autres médecins ont aidé les sages-femmes à défendre cette acquisition. Ils étaient persuadés de l'intérêt en jeu pour les parturientes et le développement de l'acupuncture. Nous leur rendons ici hommage, de même qu'aux sages-femmes qui ont fait avancer ce débat.

Situation actuelle

Le DIU est dispensé à Strasbourg, Nîmes, Paris, Lille et Rouen. Il comprend deux années d'études, dont la 1ère commune avec les médecins. Il est ouvert également aux gynécologues-obstétriciens.

L'acupuncture continue de se développer en maternité mais des inégalités de couverture du territoire sont notables : absence de praticien formé dans de nombreuses maternités ou présence de professionnels isolés qui rencontrent peu « d'écho ». Cette méthode doit encore faire ses preuves sur le terrain dans bien des endroits où le scepticisme reste présent, même en 2012.

Les sages-femmes ne doivent normalement pratiquer que lorsqu'elles sont titulaires du DIU. L'application de cette condition a fait gagner en qualité des soins, mais a parfois restreint l'accès des parturientes à cette méthode, le nombre de diplômées du DIU étant moins important (en regard du nombre de sages-femmes ayant bénéficié d'autres formations plus courtes).

Et l'avenir ?

Les médecins que nous avons interviewés étaient souvent pessimistes sur la situation de l'acupuncture « généraliste ». Ils se plaignaient de la baisse des effectifs des inscrits en Capacité, de l'absence de reconnaissance de cette médecine avec une cotation dérisoire de l'acte d'acupuncture, d'où des difficultés financières pour les jeunes médecins dont l'accès au secteur 2 est plus compliqué aujourd'hui.

En revanche, concernant l'acupuncture obstétricale, ils étaient plus optimistes. Ils ont évoqué le dynamisme perçu chez les sages-femmes et leurs bons résultats lors des examens du DIU (!). La problématique financière se pose selon eux moins en maternité que pour les libéraux. Bien qu'un coût supplémentaire soit engagé (formation, temps de la consultation...), et que la tarification à l'acte pour la structure n'augmente pas avec l'acupuncture, les maternités (administration, encadrement ou chef de service) défendent le choix « politique » de proposer « un plus » à leurs patientes. La pratique peut donc avoir lieu sans chercher un équilibre financier direct. Un médecin conclut : « Avec l'énergie et le nombre, ça va marcher ! ».

Une sage-femme et un médecin ont également souligné leur optimisme pour la crédibilité et le développement de l'acupuncture grâce à la formation des gynécologues-obstétriciens. Il leur semble que ces « spécialistes » seront plus écoutés et plus crédibles pour faire avancer la reconnaissance de l'acupuncture.

Enfin et au regard des craintes premières exposées plus haut, des médecins ont souligné que la pratique en obstétrique était parfois l'occasion de découvrir l'acupuncture pour une population plutôt jeune, qui ne s'y serait pas spontanément intéressée. Les patientes (ou leur conjoint) cherchent parfois ensuite à continuer à bénéficier de ce type de prise en charge. Les sages-femmes les orientent alors... auprès de leurs confrères médecins acupuncteurs! CQFD !



Sophie COMBLE-POURCHEZ
Sage femme à ARRAS (62)
sophiecomblepourchez@orange.fr
06 83 22 41 37

Bibliographie

- GUILLOUX R. Introduction, structuration, intégration de l'acupuncture extrême orientale dans la médecine française. *Acupuncture et Moxibustion*, 2007, vol 6, n°3, pp 194-201.
- CANDELISE L. Construction, acculturation et diffusion de l'« acupuncture traditionaliste française » au XXe siècle. *Documents pour l'histoire des techniques*, 2008, n°16, pp 76-88.
- STEPHAN JM. L'acupuncture en France: présent et avenir. *Acupuncture et Moxibustion*. 2003, 2 (3) pp 158-161
- HAS Guide de recommandation des bonnes pratiques
http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/infos_femmes_enceintes_rap.pdf p23
- KNIBIEHLER Yvonne. *Accoucher. Femmes, sages-femmes et médecins depuis le milieu du XXe siècle*. Editions ENSP, 2007, 192p
- BONNEAU C, HAVERLAN V. *Etat des lieux de la pratique de l'acupuncture par les sages-femmes dans les maternités françaises en 2006. Mémoire soutenu en vue de l'obtention du Diplôme Inter-Universitaire d'Acupuncture Obstétricale, Université de Paris XIII, 2006*

